



Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 28 septembre 2018 à 08.30 heures en la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants:

ORDRE DU JOUR

A huis clos

1. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Nomination d'un éducateur diplômé;
2. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Nomination d'un accompagnateur du transport scolaire communal;
3. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Extension à durée déterminée de la tâche d'un aide-éducateur;

Séance publique

Communications;

4. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2019;
5. Projet d'aménagement particulier 'nouveau quartier' au lieu-dit 'Bei Schmaddskräiz' à Kehlen entre la rue de Kopstal, la rue de Schoenberg et la rue du Cimetière;
6. Projet d'aménagement particulier 'nouveau quartier' à Kehlen dans la rue d'Olm;
7. Devis relatif à l'installation de panneaux multifonctionnels;
8. Compromis de vente divers à Kehlen et à Nospelt;
9. Syndicat intercommunal SICONA - Conventions concernant la réalisation de projets de protection de la nature;
10. Subsidés divers;
11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 21 septembre 2018
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,
Félix Eischen,



Le secrétaire,
Mike Back,